

QUALIFICATION AVANCEE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

STCW 95 Tableau A-VI/3

Objectif

Former les officiers de la Marine Marchande à la direction des opérations de lutte contre l'incendie

Conditions d'admission

Etre reconnu marin de la Marine Marchande

Formation

36 heures de cours (5 jours)

Théorie

- Organisation et entraînement des équipes de lutte contre l'incendie
- Méthode de lutte contre l'incendie
- Inspecter et entretenir les dispositifs de détection et d'extinction
- Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant causé un incendie

Pratique

- Exercices de commandement, interfaces avec les secours terrestres

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW 95 .

(Agréé par le Ministère de l'équipement, des transports et du logement conformément à l'arrêté du 05 Juillet 1999 et à la convention STCW 95)

INS.E.I.T.
Espace Nikaia
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33
Fax 04 93 18 02 01